CONDITIONS D'ACCEPTATION

Emballage vide de feraille

Conditions d'acceptation: Emballage vide de ferraille

Autorisé:

- Les emballages permis sont des récipients comme des fûts, des réservoirs, ou des structures tubulaires ayant contenu ou étant contaminé avec des substances toxiques, pour autant les conteneurs:
- Soit sont vides et sont nettoyés
- Soit sont vides et ont au maximum une mince couche de peinture et/ou d'encre qui forme un revêtement solide et adhésif

Non-autorisé:

- Emballages avec des symboles de danger
- Fractions de restes liquides ou pâteuses .

Les emballages sont ouverts et ne pas empilés ensemble.

Le flux consiste seulement en des emballages vides de ferraille, et ne peut pas être mixé avec d'autres flux de ferraille.

En cas de non-conformité, le collecteur a le droit de refuser la charge et/ ou de facturer les coûts supplémentaires qui en découlent pour la collection et le traitement.

Les tarifs sont sujets à des fluctuations sur les marchés internationaux des métaux